

Crise sociale aux conséquences politiques et institutionnelles. Cas du Gabon au début des années 1990

Éric Damien BIYOGHE BI ELLA
Maître de Recherche en Histoire contemporaine
IRSH-CENAREST-Libreville
ebiyoghe@yahoo.fr

Olive Pulchérie ITOUMBA
Chargée de Recherche en Histoire contemporaine
IRSH-CENAREST-Libreville
olivercherie@yahoo.fr

Résumé : La présente étude se propose d'analyser la crise sociale gabonaise du début des années 1990, avec des incidences dans le champ politique. Pour ce faire, le travail se nourrit d'un ensemble documentaire comprenant des sources écrites et orales ainsi que des références bibliographiques et webographiques. L'analyse démontre comment durant cette période la dégradation du tissu social et la confiscation du pouvoir politique par un seul parti génèrent un mécontentement auprès des populations. Ce malaise profond débouche sur des contestations et des violences dès 1990. Le mouvement de grève des étudiants apparaît alors comme le déclencheur des soulèvements populaires sans précédent dans le pays. Alimenté par un contexte international secoué par des bouleversements survenus en Europe de l'Est¹, le régime en place, en mauvaise posture, est contraint à des mesures d'envergure dont les plus emblématiques sont la tenue de la Conférence nationale et le retour au multipartisme.

Mots-clés : Conférence nationale, Crise sociale, Gabon, Multipartisme, Politique.

Social crisis with political and institutional consequences. The case of Gabon in the early 1990s

Abstract: This study aims to analyse the social crisis in Gabon in the early 1990s, with implications for the political sphere. To this end, the work draws on a body of documentation comprising written and oral sources as well as web bibliographical references. The analysis demonstrates how, during this period, the deterioration of the social fabric and the confiscation of political power by a single party generated discontent among the population. This deep unease led to protests and violence beginning in 1990. The student strike movement then appeared to be the trigger for unprecedented popular uprisings in the country. Fuelled by an

1. Il est question de l'effondrement du mur de Berlin en novembre 1989 ainsi que de la chute des régimes communistes. La fin tragique de Ceausescu, en Roumanie avait vivement frappé les esprits et suscité un espoir pour les peuples encore sous l'emprise de dictateurs.

international context shaken by upheavals in Eastern Europe, the regime in power, in a precarious position, was forced to take far-reaching measures, the most emblematic of which were the holding of the National Conference and the return to a multiparty system.

Keywords: National Conference, Social crisis, Gabon, Multiparty, Political.

Introduction

Afin d'endiguer la crise économique survenue depuis le milieu des années 1980, le Gabon met en place des réformes drastiques qui ont un impact désastreux sur les conditions de vie des populations. Le chômage, la pauvreté et la précarité deviennent le *leitmotiv* d'une société autrefois idéalisée, notamment pour ses ressources naturelles (R. Pourtier, 1989), en l'occurrence le bois, les mines et le pétrole. Cette situation déplorable crée un fossé considérable entre les populations et les gouvernants. En réponse à ce profond malaise social, une vague de contestations, marquées par des soulèvements populaires et une violence inouïe, s'installe dans le pays frisant même la guerre civile. L'élément déclencheur de cette crise est certainement le mouvement de grève généralisé des étudiants de l'Université Omar Bongo, qui s'amplifie avec la participation des élèves du primaire et du secondaire des structures scolaires de la place. Au final, le mouvement se délocalise jusqu'à investir les rues de la capitale Libreville et occasionna des répressions policières sévères sur des grévistes et manifestants. Pour les témoins présents auxdits événements, le bilan de ces représailles se résume à plusieurs blessés graves et aux destructions matérielles au sein du campus universitaire. Au demeurant, cette crise qui réussit à gagner l'ensemble des couches sociales gabonaises en ce début d'année 1990, attisée également par des perturbations en Europe de l'Est, arrive à faire fléchir le gouvernement gabonais sur divers points, notamment politiques. D'où l'importance de nous attarder sur ce concept de crise.

Selon *Le Larousse*, l'origine du mot «crise», vient du grec «krisis» (décision) et se définit comme un changement subit, souvent décisif, favorable ou défavorable [...], traduit également une phase difficile traversée par un groupe social (*Le Petit Larousse*, 2005, p.314). Par extension, le terme crise fait appel aux notions de «perturbation, rupture, tension, pénurie, dilemme». Une crise survient lorsqu'il y a une carence de moyens matériels [...] (G. Lopez, 2020, p. 385). Ordioni Natacha évoque «un moment de rupture et des

périodes graves [...] l'état de dysfonctionnement d'un système devenu incapable d'assurer ses fonctions, que cette incapacité résulte du retournement de la conjoncture ou bien de ses caractéristiques intrinsèques» (N. Ordioni, 2011, p.138-139). De ces différentes définitions, il ressort que le concept de crise marque une situation de casure et de dérèglement par rapport à l'état initial. En d'autres termes, une crise survient lorsque le système en place révèle des failles et des faiblesses. Par ailleurs, le concept de crise, très utilisé dans différents champs disciplinaires, «a permis d'aiguillonner la recherche, notamment dans les domaines de la vie : santé, psychologie, économie, politique, social, spirituel, environnement...» (M. Formarier, 2012, p. 138). Aussi, semble-t-il essentiel de l'inclure dans l'approche sociale pour une meilleure compréhension des comportements qui en découlent (C. Roland-Levy et R. Kmiec, 2016, p. 8). Penser la crise c'est faire état d'un moment négatif en raison des bouleversements [...] (Petit et Robin, 2013, p. 217) occasionnés par les manifestations, les mobilisations affectant l'environnement social (M. Dobry, 2009). Toutefois, la crise rompt indéniablement avec les routines et l'action convenue (R. Koselleck, cité par B. Théret, 2018), remet en cause une situation établie. En clair, la notion de crise révèle ce qui est caché, latent, virtuel au sein de la société [ou de l'individu]» (E. Morin, 2012, p. 151-152). Toutefois, il n'en reste pas moins que la crise demeure une nécessité (D. Cohen et J. Guilhaumou, 2010, p. 43), et nous convenons avec Condorcet qu'il y a «une crise nécessaire dans le mouvement graduel de la société vers son perfectionnement absolu» (Condorcet cité par D. Cohen et J. Guilhaumou, 2010, p. 43). Pour revenir au Gabon qui, considéré pendant longtemps comme un eldorado, est secoué au milieu des années 1980 par le stress des indicateurs de son économie. Ici, toutes les capacités productives du pays sont fragilisées par l'effondrement du prix du pétrole et pour y faire face, ce pays de l'Afrique centrale est contraint d'adopter des mesures d'austérité. Seulement, les dispositions du gouvernement aggravent les disparités au sein de la société en créant davantage un écart significatif entre les couches sociales, de manière

à enrichir encore plus les nantis et appauvrir les plus démunis. Eu égard de la dégradation des conditions de vie des populations, exacerbée par la mainmise absolue sur le pouvoir par une petite élite dirigeante, le Gabon connaît un climat politique, économique et social explosif inédit à l'orée de l'année 1990. Sur le plan social, la mobilisation estudiantine venue de l'Université Omar Bongo (UOB) est sans nul doute celle qui embrase le pays, « fragilisant gravement le régime PDG et le système à parti unique, à bout du souffle »¹.

Ce mouvement, généré par les étudiants revendiquant de meilleures conditions de vie et d'études à la fin de l'année 1989, trouve un écho favorable dans toute la société et s'étend à d'autres franges de la population, dès 1990. Sous la pression de ce déchaînement de violence populaire, les autorités gabonaises sont contraintes d'intervenir afin de juguler la crise, contenir les effets de masse et répondre aux revendications populaires. Sur ce point, il paraît opportun de questionner l'impact de cette contestation sociale dans le paysage politique gabonais et de voir dans quelle mesure établir le lien entre cette crispation sociale et les nouvelles perspectives de gouvernance institutionnelle dans le pays, secoué par la crise sociale.

Afin d'y répondre, ce travail prend appui dans l'espace temporel du début des années 1990, ponctué par de nombreuses réformes tant institutionnelles que sociales. Il convient de relever que cette période 1990, marque aussi le rétablissement de la démocratie dans le pays, et par ricochet, du retour aux libertés fondamentales, au multipartisme, autrement dit à la fin du monopartisme.

Dans le but de démontrer que les revendications estudiantines, ayant dégénéré en une crise sociale dès 1990, ont conduit ainsi les autorités gabonaises à faire des concessions majeures pour apaiser l'environnement et la gouvernance politiques, notre analyse s'appuie sur un ensemble documentaire diversifié. Il s'agit des sources (écrites et

1. Entretien avec Alphonse Mbeng Ndong, 76 ans, instituteur retraité et ancien maire adjoint (RPG) du 1er arrondissement la ville d'Oyem (2008-20013), Oyem le 14 août 2014.

orales), de travaux généraux et spécialisés ainsi que d'une webographie. Pour sa lisibilité, cette étude s'articule autour de deux parties. La première se penche sur les causes de la crise sociale enregistrée au Gabon en 1990. La seconde examine les conséquences politiques de cette crise.

1. Les causes de la crise sociale de 1990

La bonne conjoncture économique de la décennie 1970 n'a pas empêché la récession survenue au milieu des années 1980 au Gabon. Avec la chute simultanée du prix du pétrole et du dollar, ce petit pays de l'Afrique centrale subit un sérieux revers économique. Les dépenses dispendieuses de l'État ainsi que les détournements des deniers publics ont plongé davantage le pays dans la crise. En outre, la confiscation depuis des décennies des institutions républicaines par une petite classe dirigeante vient compléter ce tableau déjà bien sombre. Aussi à la veille de l'année 1990, un climat de grogne règne-t-il au Gabon, tant les populations subissent les effets néfastes de la crise économique. Cette situation est exacerbée par un climat international marqué par des perturbations survenues en Europe de l'Est. C'est pourquoi il convient d'examiner l'ensemble des difficultés d'une société gabonaise au bord du gouffre d'une part et, la montée en puissance de la crise sociale, d'autre part.

1.1. La société gabonaise face à la crise économique et sociale

Au début de l'année 1990, le Gabon traverse une crise socio-économique et politique sans précédent; une crise «dont les conséquences impactent la vie de la nation et la cohésion sociale, déterminante pour l'avenir politique du pays »². Pour saisir au mieux le contexte gabonais du début des années 1990, il convient de revenir sur les événements marquants qui ont précédé cette période.

2. Entretien avec Jean Pierre Douka, 70 ans, ancien fonctionnaire, Libreville, le 16 octobre 2018.

À l'évidence, c'est à partir de l'année 1985 que le pays se trouve en mauvaise posture économique. Marqué par la perte des recettes pétrolières et la baisse du cours du dollar (N. Métégué N'Nah, 2006, p. 216), le Gabon est confronté à une crise sans précédent. Caractérisé par une économie de rentes et sa trop grande dépendance aux revenus tirés des ressources du pétrole (T. Auracher, 2001, p. 56), ce petit pays est gravement affecté par l'essoufflement de son économie. Pour s'en sortir, il emprunte la voie de la coopération financière internationale à travers la contraction d'un « programme d'ajustement structurel », piloté par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. Ces institutions internationales qui fixent les conditions de redressement du pays (F. Gaulme, 2018, p. 10). Toutefois, les dispositions mises en place par les bailleurs de fonds, entre autres, la diminution des dépenses budgétaires³ et d'autres mesures d'austérité (T. Auracher, *op. cit.*, p. 58) n'ont pas véritablement eu les résultats escomptés, la crise persistant toujours et les hauts dignitaires du pays continuant à mener une vie remarquablement opulente. Nicolas Métégué N'Nah (2006, p. 217) affirme qu'ils :

continuèrent à étaler avec arrogance un luxe des plus insolents. Comme si de rien n'était, une infime minorité de gens, composée essentiellement de détenteurs de postes politiques et de quelques hauts fonctionnaires particulièrement favorisés par le régime, continua à mener une vie facile, construisant des villas de haut standing et achetant de nombreuses voitures de luxe. d'activités économiques

Ainsi, une fois de plus la gabegie et l'envolée des dépenses publiques (O. P. Itoumba, 2011, p. 47) dépeignent une société déjà très affaiblie par une crise économique. C'est sans compter avec la grande majorité de la population fortement affectée par les mesures de redressement, notamment les classes moyennes et celles vivant en dessous du seuil de pauvreté (O. P. Itoumba, *op. cit.*, p. 56). En effet,

3. Selon l'auteur Métégué N'Nah le budget de l'État passe de 796 milliards de francs en 1985 à 360 milliards en 1987 et 264 milliards en 1988 (N. Métégué N'Nah, 2006, p. 216). Cf. aussi (F. Gaulme, 2018, p. 10) et (C. Gambotti, 2014, p.163)

une réduction de salaire est observée chez les travailleurs, à laquelle s'ajoute une diminution d'emplois et d'offres de travail inhérente à «la faillite d'une multitude d'entreprises opérant dans divers secteurs d'activités économiques»⁴ ; ce qui a pour effet d'engendrer un fait nouveau au Gabon, principalement le chômage jusqu'alors inconnu (N. Métégué N'Nah, *op.cit.*, p. 216) sur le territoire national. Pour ainsi dire, les conditions de vie des populations se dégradent de façon considérable. Ainsi, la précarité, la pauvreté, la clochardisation, la délinquance s'installent peu à peu dans le pays et deviennent la norme d'une société autrefois considérée comme «miracle économique» (C. Gambotti, 2014, p.163) et qualifiée d'«émirat équatorial»⁵. Par ailleurs, si le secteur économique est sérieusement touché, il n'en demeure pas moins que le secteur politique souffre également depuis des décennies à cause d'un certain nombre de facteurs endogènes et exogènes ayant rendu fragile le régime monolithique instauré en 1968 par le feu président Bongo au lendemain de son accession au pouvoir.

En effet, dès sa création, le Parti démocratique gabonais (PDG), devenu le seul et l'unique parti du pays, exerce son pouvoir sans limite (F. Gaulme, 1988) aussi bien sur l'ensemble des institutions que des hommes. En conséquence, ce système a facilité de nombreuses dérives, dont la confiscation des libertés démocratiques, le favoritisme, le tribalisme comme méthode de gouvernement sous couvert de la géopolitique, les assassinats politiques, etc. (N. Métégué N'Nah, *op.cit.*, p. 210-211). C'est pourquoi G. Rossatanga-Rignault (1993, p. 53) déclare que : «le parti unique a imprimé sa marque négative sur une société qu'il a longtemps ankylosée et anesthésiée».

4. Entretien avec André Moufengui, fonctionnaire retraité, Libreville, le 17 juin 2016.

5. Transformations familiales et pauvreté au Gabon, par Mouvagha-Sow Myriam, enquête réalisée avec le soutien financier du Ministre français de la Coopération (via le CEPED) et du soutien logistique de la Direction Générale de la Statistique du Gabon et de l'INED, <http://www.bioline.org.br/pdf?ep04025>, (date d'accès : 1/12/2008), p. 157.

Par conséquent, à la veille de l'année 1990, sous l'action conjuguée de la crise socio-économique et politique, le Gabon est au bord de l'implosion. Cela est d'autant plus vrai, qu'entre 1987 et 1989, le pays fait face à une vague de grèves (T. Auracher, *op. cit.*, p. 58) qui débouche en 1990 sur des soulèvements populaires. L'appel à l'ouverture politique, qui s'invite en cette période, est amplifié par le vent de contagion démocratique venu de l'Europe de l'Est et inaugure une ère nouvelle au Gabon. Pour preuve, le rapprochement entre le pouvoir en place et l'opposant Paul Mba Abessolo, de retour d'exil en novembre 1989, est observé pour négocier le rétablissement du multipartisme. Mais, c'est au prix de bon nombre de tergiversations, de pertes considérables de biens et de personnes que le Gabon vit cette transition. Au début de l'année 1990, le climat social est profondément dégradé, voire explosif. Dans ce contexte, la grève générale des étudiants a-t-elle été l'élément déclencheur qui a suffi à embraser la situation et à ébranler durablement un environnement déjà sous haute tension?

1.2. La montée en puissance de la crise sociale

Comme déjà énoncé, le climat social ambiant au Gabon a montré des signes de tension durant les années 1980. Il s'est largement détérioré par la suite et c'est la grève enclenchée par les étudiants de la Faculté de droit et sciences économiques de l'Université Omar Bongo (UOB) qui est venue davantage ravivée la situation. Cette grève, débutée vers la fin du mois de décembre 1989 par une décision de gel pacifique de cours, finit par s'étendre à l'ensemble des facultés et établissements de l'Université (N. T. Ngolo Diraamba, 2012, p.151). Les raisons de «ce mouvement d'humeur sont à trouver dans l'inefficacité du système éducatif gabonais et la mauvaise gouvernance du système universitaire dans son ensemble»⁶.

6. Entretien avec Jean Obame, cadre retraité du secteur privé, Libreville, le 09 août 2015 à Oyem.

Aussi en manifestant leur mécontentement, les étudiants aspirent à une amélioration des conditions de travail et d'étude à l'université⁷ et davantage d'enseignants (G. Rossatanga-Rignault, 1993, p. 57).



Source : <https://gabonews.com/fr/actus/education/article/u-o-b-le-retour-des-affrontements>
(Consulté le 22 janvier 2025).

Planche 1. Principale entrée de l'université Omar Bongo (lieu symbolique des affrontements)

Avec la décision des autorités d'interdire l'accès du grand portail⁸ de l'UOB, le 16 janvier 1990, la situation prend une autre tournure, dès le lendemain. En effet, le 17 janvier, l'intervention musclée des forces de l'ordre au sein du campus universitaire pour évacuer les grévistes dégénère très rapidement en émeutes. Traqués par les assaillants, jusque dans leurs chambres (N. T. Ngolo Diramba, *op. cit.*, p.151), les étudiants enregistrent parmi eux plusieurs blessés graves

7. Cf. Clotaire MESSI ME NANG et al. «Le consensus politique au Gabon, de 1960 à nos jours», dans http://mald.univ-paris1.fr/doctants/rencontres/intervention_gabon.pdf, consulté le 28/01/08, p.7. Cf. aussi (O.P. Itoumba, 2011, p.73).

8. La planche 1 ci-dessus présentée est tirée de nos recherches sur la crise sociale au Gabon. Ici, elle indique simplement l'entrée de l'Université Omar, symbole des mouvements de revendications sociales des étudiants gabonais.

et arrestations, ainsi que de considérables dégâts matériels (N. Métegué N’Nah, *op.cit.*, p. 224). Romuald Assogho, témoin actif, car étudiant au moment du déroulement de ces événements de 1990, relève un climat d’insécurité, de vives tensions et d’affrontement entre étudiants et les forces de sécurité au sein du campus universitaire en ces termes :

les choses ont pris un tour dramatique [avec], la relégation de l’enseignement et de la formation publics au second plan de l’effort national qui remonte à la crise économique du milieu des années 1980. Le 17 janvier 1990, le campus de l’Université Omar Bongo [...] était pris d’assaut par les forces de police et de défense, dépêchées pour mater les étudiants révoltés par la dégradation de leurs conditions matérielles et d’étude. « On veut des profs, ils nous envoient des chars », put-on lire quelques jours plus tard devant le palais « Rénovation » sur une des banderoles d’étudiants désabusés et encore sous le choc, venus signifier au maître des lieux qu’un usage de la brutalité aussi disproportionné qu’injustifié n’est envisageable que contre l’ennemi et non contre une jeunesse que l’on prétend « sacrée »⁹.

Il poursuit :

cet événement, auquel allait succéder une série de mouvements insurrectionnels à l’origine du retour au multipartisme, devait inaugurer une ère de cohabitation des plus tumultueuses entre la jeunesse gabonaise et Omar Bongo. Et pour cause : aucun (ou presque) des engagements pris officiellement pour apaiser la colère des étudiants et pour ramener la sérénité à l’université par l’homme qui présida 42 ans aux destinées du Gabon n’a été tenu, ni par lui-même (si l’on excepte le dédommagement des résidents en cité universitaire ayant signalé des pertes matérielles lors de l’intervention musclée de l’armée) ni par son successeur trente années plus tard, presque jour pour jour¹⁰.

9. Interview de Romuald Assogho, <https://peupleinfos.com/tag/romuald-assogho-obiang/> (Consulté le 4 avril 2025).

10. Interview de Romuald Assogho, *op. cit.*

Mais, ce choix des autorités gabonaises de faire intervenir la police, qui réprime maladroitement les contestataires, «fait prendre conscience des dérives du régime monopartite, tout particulièrement du manque de respect des droits fondamentaux de la personne humaine et des franchises universitaires »¹¹.

En conséquence de ces interventions, des groupes de jeunes se forment les jours suivants pour créer un mouvement de contestation dépassant largement le cadre universitaire pour essaimer dans différents quartiers de la capitale Libreville.

Au passage se mêlent les élèves des établissements scolaires du primaire et du secondaire, les chômeurs, les désœuvrés, etc., provoquant des émeutes et des pillages. De nombreux magasins sont pris à partie, notamment ceux des Libanais, des voitures et étals des marchés sont vandalisés. Les émeutiers prennent également pour cibles les édifices et autres emblèmes représentatifs du système en place. Dans la perspective de désamorcer cette crise estudiantine «qui affaiblit considérablement le pouvoir en place»¹²

des dispositions sont prises, entre autres, l'octroi d'une autonomie de gestion aux universités, l'institution de l'élection comme mode de désignation des responsables universitaires, l'instauration d'une prime d'incitation à la recherche pour les enseignants du supérieur et l'indemnisation des étudiants victimes de répression policière. En dépit de cela, au mois de février, le mouvement s'intensifie encore plus. Il gagne cette fois-ci, tous les secteurs d'activité du pays. Plusieurs catégories sociales cessent le travail dans l'enseignement, la santé, les banques, les transports aériens, les postes et télécommunications, etc. (G. Rossatanga-Rignault, *op. cit.*, p. 57) afin de rejoindre le mouvement de grève, paralysant ainsi toute la société. Les réclamations exigées par les contestataires portent, non seulement sur une meilleure redistribution des richesses, mais également sur une

11. Entretien avec André Moufengui, fonctionnaire retraité, Libreville, le 17 juin 2016.

12. Entretien avec André-Marie Mbeng Essame, 66 ans, fonctionnaire retraité et ancien élu local (PDG) de la ville de Libreville, Libreville le 26 juillet 2015.

démocratisation du régime politique en place. Face à cette vague de déferlement de violence, partout sur le territoire national, les autorités gabonaises sont contraintes de réagir immédiatement (T. Auracher, *op. cit.*, p. 59), en prenant des mesures d'envergure, notamment au plan politique.

2. Des mesures politiques d'envergure pour restaurer l'État de droit et sauvegarder le tissu social

La montée progressive des mouvements de contestation relatifs à la crise sociale est traduite par une succession de grèves durant l'année 1990. Ces mouvements furent d'une grande ampleur qu'ils ont fait vaciller le système politique du président Bongo qui, pour contenir la crise, prend des dispositions politiques fortes à l'effet de sauvegarder la paix, restaurer l'État de droit et sauvegarder le tissu social. Parmi celles-ci, il y a la convocation puis la tenue de la Conférence nationale, des assises politiques qui ouvrent la voie à d'importantes réformes juridiques et institutionnelles, et à l'instauration véritable d'une transition démocratique au Gabon.

2.1. La Conférence nationale : des assises pour le retour du multipartisme au Gabon

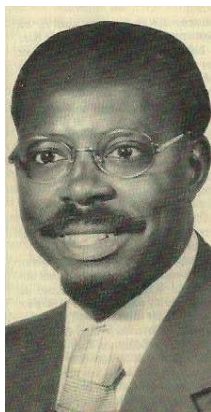
C'est dans un contexte profondément tendu que se tient la Conférence nationale au Gabon. Tenue du 27 mars au 19 avril 1990, à la Cité du 12 mars, cette grande assemblée est conduite par Monseigneur Basile Mvé, évêque du diocèse d'Oyem et président en exercice de la conférence épiscopale du Gabon (N. Métégué N'Nah, *op.cit.*, p. 226). Un tel choix n'est certainement pas fortuit, puisque le spirituel occupe une place importante au Gabon. La Constitution en fait mention sans détour, dès son préambule, en ces termes : «Le peuple gabonais conscient de sa responsabilité devant Dieu»¹³. En laissant un homme d'Église présider ces assises, c'est une manière de remettre au centre des valeurs éthiques, morales.

13. Il est question de la Constitution gabonaise en vigueur jusqu'en 1991.

En cela, H. Essono Mezui (2006, p. 512) indique que :

Toute la classe politique, pouvoir et opposition confondue, avait besoin d'un homme d'ouverture garantissant la justice et l'équité [...] un homme neutre qui n'a pas de parti, c'est-à-dire, un homme engagé pour le bien, qui ne pouvait pas être l'otage des politiques ou des hommes de pouvoir, au-dessus de la mêlée.

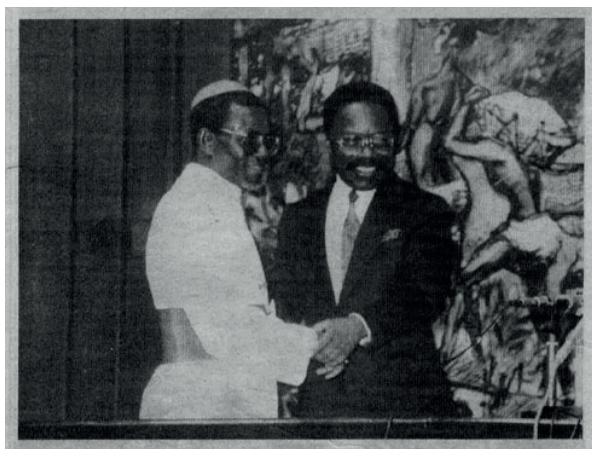
Toutefois, soulignons que l'effectivité de cette grande messe réunissant toutes les composantes de la vie de la nation (acteurs politiques, société civile, syndicats, religieux, étudiants, etc.) n'a pu avoir lieu qu'après plusieurs tentatives infructueuses, des dirigeants au pouvoir d'endiguer ces grèves multisectorielles. Parmi les démarches entreprises, nous faisons remarquer la mise en place d'une «Commission Spéciale pour la Démocratie» (W. -A. Ndombet, 2009, p. 66) à l'intérieur du Parti Démocratique Gabonais (PDG). À côté de cette option, nous avons l'annonce formulée par Omar Bongo sur la fin du PDG, dont il est le président fondateur, et la volonté de créer un grand mouvement politique : le Rassemblement social-démocrate gabonais (RSDG).



Source : <https://www.facebook.com/MMM241/posts/-%C3%A9v%C3%A9nements-janvier-1990-au-gabon-le-16-janvier-les-%C3%A9tudiants-de-luniversit%C3%A9-oma/5227438207274071/>
(Consulté le 25 janvier 2025).

Planche 2. Le Père Paul Mba Abessole, principal artisan de la caducité du RSDG (1990)

Pour le père Mba Abessole, la nouvelle structure politique en perspective est un cadre au sein duquel toutes les formations politiques devaient trouver des outils nécessaires pour l'apprentissage de la démocratie sur une période provisoire. Il s'agit en somme d'une sorte d'école de la démocratie (N. Métégué N'Nah, *op.cit.*, p. 225). Mais, toutes ces initiatives se révèlent infructueuses puisque le principal opposant, le père Paul Mba Abessole, président du Mouvement de Redressement National (Morena) des Bûcherons, qui tient compte de ce que le peuple gabonais reste de marbre (W. -A. Ndombet, 2009, p. 66), déclare le projet caduc. Malgré quelques résistances et initiatives visant à retarder l'avènement de la démocratie, la Conférence nationale finit par être programmée au détriment d'un projet de création d'une éventuelle formation politique qui, clonée sous les cendres du PDG, ne semblait nullement faire l'unanimité¹⁴ au sein de cette population naguère privée de libertés et de droit à choisir ses dirigeants.



Source : https://www.liberation.fr/debats/2016/09/25/la-conference-nationale-de-1990-le-rendez-vous-manque-du-gabon_1816883/ (Consulté le 23 janvier 2025)

Planche 3. Deux acteurs majeurs de la conférence nationale (1990)

14. La nouvelle formation politique RSDG a seulement permis l'adhésion d'un seul ancien opposant et non «un courant» Cf. Jeune Afrique n°1524 du 29 mars 1990, p. 34.

Il importe de souligner que la Conférence nationale gabonaise, loin d'être souveraine¹⁵, a essentiellement pour ambition d'après le décret n° 00346/PR, en son article 2 : «de proposer des orientations appropriées en vue de conduire la nation vers une démocratie véritable et multipartite; ces propositions seront adressées au président de la République pour leur insertion dans les lois et règlements de la République» (cité par T. Auracher, *op. cit.*, p.60).

Par conséquent, les Actes entérinés lors de ces assises restent de simples propositions soumises à l'appréciation du président Bongo, qui garde ainsi une mainmise sur les événements. Cela fait dire à T. Auracher que «la base légale de la conférence est très mince» (*Ibidem*). En outre, deux ordonnances sont également adoptées. Il s'agit de l'ordonnance n° 5/90/PR du 3 avril 1990, prorogeant la durée de l'existence juridique des associations constituées en vue de la conférence qui mentionne en son article premier : «La durée de l'existence juridique reconnue par l'ordonnance n° 3/90/PR du 22 mars 1990, aux associations constituées en vue de la conférence nationale est prorogée jusqu'au 31 décembre 1990» (W. -A. Ndombet, 2009, p. 113). Précisons que, selon les textes de loi en cours de validité de cette période, toute association à caractère politique relève encore de l'illégalité. À côté, une autre ordonnance n° 6/90/PR du 3 avril 1990, portant sur l'immunité accordée aux représentants des associations, admises à participer à la conférence nationale, énonce en son article premier : «Aucun des délégués des associations juridiquement admises à la conférence nationale en vertu de l'ordonnance n° 3/90 du 22 mars 1990 ne peut être poursuivi ni arrêté pour des opinions émises verbalement ou par écrit à l'occasion des travaux de ladite conférence¹⁶». À la faveur de ces mesures, cette rencontre nationale rassemble près de cent soixante-seize associations, dont soixante-quatorze à caractère politique (N. Métégué N'Nah, *op.cit.*, p. 226), créées pour certaines à la hâte et sans réelle organisation.

15. En effet, la Conférence nationale au Gabon, inspirée certes de l'exemple béninois, pionnier dans l'organisation des conférences nationales dès février 1990.

16. *Ibid.*

De plus, ces assises présentent un chef d'État sous un nouveau jour, celui de médiateur, puisqu'il consent à se tenir dorénavant au-dessus des partis politiques, et quitter de ce fait symboliquement, sa position de Secrétaire général du PDG. Au terme des travaux, les principales dispositions retenues sont, entre autres, le rétablissement immédiat du multipartisme qui met fin, du même coup, à l'idée du RSDG.



Source : *L'Union* n° 4242 du samedi 24 et dimanche 25 février 1990, p. 1.

Planche 4. Le Gabon et l'annonce de la création d'un grand mouvement politique, le RSDG

Évidemment, la formation d'un gouvernement de transition et l'organisation des élections législatives multipartistes sont aussi prises en compte. Enfin, de nouvelles institutions de la République (N. Métégué N'Nah, *op. cit.*, p. 227) viennent compléter cet inventaire.

2.2. De l'application des actes de la Conférence nationale

Conformément aux conclusions de la Conférence nationale, un gouvernement de transition voit le jour, le 29 avril 1990, avec à sa tête comme Premier ministre Casimir Oyé Mba, précédemment gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Contrairement aux attentes de la Conférence nationale, qui préconise un gouvernement composé « d'hommes et de femmes neufs, intègres, efficaces et animés par le souci de l'intérêt général »¹⁷, c'est une équipe ministérielle acquise au PDG qui est imposée ; cela même si une ouverture assez timide se fait envers les partis de l'opposition (F. Gaulme, 1991, p.53). Du reste, N. Métégué N'Nah (*op. cit.*, p. 230) relève que : « la composition de ce gouvernement n'obéissait pas à l'esprit et aux actes de la Conférence nationale ».

À l'instar du gouvernement de transition, les premières élections législatives multipartites ne donnent pas satisfaction. En raison des nombreuses irrégularités occasionnées durant le déroulement du scrutin, qui s'étale du 16 septembre à fin octobre 1990. Cela est d'autant plus flagrant que l'organisation de ces élections est assurée par une administration publique longtemps à la solde du système en place, qui plus est ne connaît aucune innovation après la Conférence nationale (T. Auracher, *op. cit.*, p. 65) ; ce qui fait dire à certaines sources que les listes électorales ont été manipulées au profit du PDG (*Ibid*). Par ailleurs, l'application des Actes de la conférence se traduit par la conception d'une nouvelle Constitution pour la phase transitoire, selon la loi n° 4/90 du 28 mai 1990¹⁸ (W.- A. Ndombet, *op.cit.*, p. 154). Ce texte imprime une nouvelle ère : celle d'un retour au « multipartisme conquis au prix de multiples sacrifices et redevances. »¹⁹ Face au nouveau contexte politique et institutionnel, le

17 *Jeune Afrique* n° 1532 du 14 mai 1990, p. 6.

18. Cf. Constitution de la République Gabonaise transitoire de 1990, Multipress Gabon, p. 3, <http://lcweb5.loc.gov/glin/jurisdictions/Gabon/pdfs/205992-178291.pdf>.

19. Entretien avec Jean Obame, cadre retraité du secteur privé, Libreville, le 09 août 2015 à Oyem.

Parti Démocratique Gabonais n'est plus la seule organisation à influencer la vie politique du pays. Face à ce parti, il y a «divers mouvements politiques qui se sont créés pour conquérir le pouvoir et gouverner démocratiquement le pays»²⁰. Ce qui constitue une réelle rupture avec le passé, quand on sait que durant des décennies le PDG exerçait un monopole absolu sur les organes étatiques et la vie des populations. Tout compte fait, la véritable innovation de cette Constitution demeure en son Titre II, qui fait référence aux partis et aux associations politiques et stipule en son article 5 : «Les partis et les associations à caractère politique concourent à l'expression du [suffrage]. Ils se forment et exercent leur activité librement dans le cadre fixé par les lois et règlements. Ils doivent respecter les principes démocratiques, la souveraineté nationale, l'ordre public et l'unité nationale»²¹. Dès le 26 mars 1991, une Constitution définitive en remplacement de celle de mai 1990, est promulguée en vertu de la loi n° 3/91²².

Fortement influencée par la Constitution française du 4 octobre 1958²³, la nouvelle loi fondamentale du Gabon, celle du 26 mars 1991, enregistrée au n° 3/91, «symbolise une démocratie basée sur la justice, l'équité et l'État de droit»²⁴ et traduit la volonté manifeste d'exorciser le passé par une affirmation de nombreux principes et droits. Ainsi énonce-t-elle en son préambule «son attachement aux Droits de l'homme et aux libertés fondamentales tels qu'ils résultent

20. Entretien avec Ditengou Jean Paul, cadre retraité du secteur privé, Libreville, le 20 avril 2016.

21. Constitution de la République Gabonaise transitoire, loi n° 4/90 du 28 mai 1990, Libreville, Multipress, 1990.

22. La Constitution de la République gabonaise, loi n° 3/91 du 26 mars 1991, Libreville, Direction des publications officielles, 1991. Cf. aussi (G. Rossatanga-Rignault, 1995).

23. Constitution Française du 4 octobre 1958, de la Ve République, Journal officiel de la République française, 5 octobre 1958, p. 9151.

24. Entretien avec Valentin Nguema Ndong, chauffeur et ancien élu départemental (Rassemblement National des Bûcherons du Département du Woleu (1996-2002), membre fondateur du groupe de résistance *abiamo* en 1993, Oyem, le 17 juillet 2014.

de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789»²⁵. À cela il faut inclure, entre autres, une Charte Nationale des Libertés de 1990, acquise lors de la Conférence nationale. En érigeant en son Titre préliminaire que : «La République gabonaise reconnaît et garantit les droits inviolables et imprescriptibles de l'homme»²⁶. Ce nouveau texte de loi représente une véritable innovation concernant les droits fondamentaux, et par ricochet, en matière de progrès en termes de démocratie. Du reste, cette constitution se distingue largement de celles promulguées sous le parti unique²⁷.

Comme émis lors de la Conférence, de nouveaux instruments institutionnels voient le jour, à l'instar de la Cour constitutionnelle et du Conseil national de la communication. Le premier mentionné au Titre VI, est «la plus haute juridiction de l'État, garantit les droits fondamentaux [...] est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics »²⁸. De plus, il se prononce sur : «La régularité des élections présidentielles [...] elle proclame les résultats »²⁹. C'est dire le rôle majeur d'expertise de cet organe dans le fonctionnement des mécanismes institutionnels et des dispositifs s'y rapportant. Le second organe, le Conseil national de la communication, mentionné au Titre VII de la Constitution, expose en son article 95 qu'il veille :

Au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire; à l'accès des citoyens à une communication libre; au traitement équitable de tous les partis et associations politiques; au respect des règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales³⁰.

25. Titre VI de la loi n° 3/91 du 26 mars 1991, Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, N° 229 bis-30 mars 1991, Multipress-Gabon.

26. Constitution de la République gabonaise de 1991, Titre préliminaire, article premier.

27. Cette période est marquée par un lien étroit entre l'État et le PDG. Celui-ci régula la vie publique gabonaise (W. -A. Ndombet, 2009 : 153).

28. Constitution de la République gabonaise de 1991, Titre VI, article 83.

29. Cf. Article 84 de la Constitution de la République gabonaise de 1991.

30. Article 95 de la Constitution de la République gabonaise de 1991.

C'est au sein de ce nouveau cadre tant législatif qu'institutionnel que s'inscrit désormais le fonctionnement de la démocratie au Gabon.

Conclusion

Le début des années 1990 est marqué par de profonds bouleversements, notamment par le mouvement de grève initié par les étudiants de l'Université Omar Bongo de Libreville. Ce soulèvement étudiantin s'inscrit dans un contexte national particulièrement instable, fruit d'une crise économique persistante qui secoue le Gabon depuis le milieu des années 1980. Cette crise prolongée a eu pour effet de détériorer significativement les conditions de vie des populations. Caractérisé en cela par un fort endettement, l'enrichissement d'une classe politique, la mauvaise gestion interne de la *respublica* (W. -A. Ndombet, *op. cit.*, p. 54), sans occulter la crise économique mondiale, etc., autant de raisons qui ont plongé le Gabon irrémédiablement dans une série de grèves multisectorielles. Pour faire face à la montée progressive des revendications émises par tous ces mouvements sociaux, influencés également par les événements venus d'Europe de l'Est, les autorités gabonaises sont contraintes de composer avec la nouvelle donne politique et institutionnelle, à savoir l'ouverture démocratique. Ainsi, à la faveur d'une Conférence nationale tenue en mars-avril 1990, le multipartisme est rétabli, de nouvelles lois et institutions étatiques (entre autres, une Cour constitutionnelle, un Conseil national de la communication) voient le jour afin de garantir le bon fonctionnement de la démocratie. De plus, les participants à la conférence consentent également à l'organisation d'élections législatives multipartites, ainsi qu'à la formation d'un gouvernement de «transition auquel plusieurs acteurs de la vie politique, de la majorité comme de l'opposition, prennent part»³¹. Néanmoins, les conférenciers concèdent au président Bongo de préserver son pouvoir, et par conséquent de lui permettre de conserver une mainmise sur le cours des événements (T. Auracher, *op. cit.*, p. 60). C'est fort de toutes ces

31. Entretien avec Jean Pierre Douka, 70 ans, Ancien fonctionnaire, Libreville, le 16 octobre 2018.

mesures d'importance que la crise a pu être circonscrite et le pays retrouver une certaine accalmie, qui ne dure pas longtemps. Car de nouvelles tensions naissent avec l'organisation des premières élections politiques pluralistes, c'est-à-dire les locales et législatives en août 1990 et plus tard surtout les présidentielles en décembre 1993, à l'origine de la première grave crise politique depuis le retour de la démocratie en 1990.

Sources et bibliographie

Sources écrites

ARCHIVES NATIONALES DU GABON. Fonds de l'Assemblée nationale. Journal officiel de la République Française (JORF) du 5 octobre 1958, Constitution française du 4 octobre 1958, de la V^e République, p. 9151.

Loi n° 4/90 du 28 mai 1990 portant Constitution de la République gabonaise transitoire, Libreville, Multipress, 1990, p. 7.

Loi n° 3/91 du 26 mars 1991, portant Constitution de la République gabonaise, Libreville, Direction des publications officielles, Libreville, Multipress, 1991.

Loi n° 3/91 du 26 mars 1991, dans Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, N° 229 bis-30 mars 1991, Multipress-Gabon.

DICTIONNAIRE, Le Petit Larousse illustré, 2005.

L'Union n° 4242 du samedi 24 et dimanche 25 février 1990.

Sources orales (témoins)

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur	Date et lieu de l'entretien	Qualité et profession	Age et/ou date de naissance
NGUEMA NDONG Valentin	le 17 juillet 2014 Oyem	chauffeur et ancien élu départemental (RNB) du Woleu (1996-2002), membre fondateur du groupe de résistance abiamo en 1993	64 ans

MBENG NDONG Alphonse	le 14 août 2014 à Oyem	instituteur retraité et ancien maire adjoint (RPG) du 1er arrondissement la ville d'Oyem (2008-20013)	76 ans
MBENG ESSAME André-Marie	le 26 juillet 2015 à Libreville	fonctionnaire retraité et ancien élu local (PDG) de la ville de Libreville (2008-2013)	66 ans
OBAME Jean	09 août 2015 à Oyem	cadre retraité du secteur privé	74 ans
DITENGOU Jean Paul	le 20 avril 2016 à Libreville	cadre retraité du secteur privé	66 ans
MOUFENGUI André	le 17 juin 2016 à Libreville	fonctionnaire retraité	83 ans
DOUKA Jean Pierre	le 16 octobre 2018 à Libreville	Ancien fonctionnaire	70 ans

Références bibliographiques

AURACHER Tim, 2001, *Le Gabon, une démocratie bloquée ? Reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan.

COHEN Déborah et GUILHAUMOU Jacques, 2010, « Crises et révoltes sociales dans l'historiographie de la France contemporaine », *Revue Actuel Marx*, Presses Universitaires de France, vol. 47, n° 1, p. 43-53.

DOBRY Michel, 2009, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po.

ESSONO MEZUI Hervé, 2006, *Église catholique, vie politique et démocratisation au Gabon 1945-1995*, thèse d'histoire de l'Afrique, Lyon, Université Lumière Lyon 2.

FORMARIER Monique, 2012, « Crise (situation de) », *Les concepts en sciences infirmières*, 2ème édition, Association de Recherche en Soins Infirmiers, p. 138-140.

GAMBOTTI Christian, 2014, « Gabon, pays émergent. Les ambitions du Plan Stratégique Gabon émergent 2025 », *Géoeconomie* n° 68, p.159-170.

GAULME François, 1988, *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala.

GAULME François, 1991, « Le Gabon à la recherche d'un nouvel ethos politique social », *Revue Politique africaine*, n° 43, p. 50-62.

GAULME François, 2018, «Le retour de l'ajustement : la crise des pays pétroliers d'Afrique centrale. Gabon et Congo-Brazzaville», *Notes de l'Institut français des relations internationales (Ifri)*, Centre Afrique subsaharienne.

ITOUMBA Olive Pulchérie, 2011, *Le processus de démocratisation en Afrique centrale de 1990 à nos jours : cas du Cameroun et du Gabon*, thèse d'histoire de l'Afrique, Amiens, Université Jules Verne d'Amiens.

LOPEZ Gérard, 2020, «Gestion des crises», in Marianne Kédia (dir.), *Psychotraumatologie*, Paris, Dunod, p. 385-389.

MORIN Edgar, 2012, «Pour une crisologie», *Communications*, Le Seuil, vol. 91, n° 2, p. 135-152.

NDOMBET Wilson-André, 2009, *Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon (1990-1993)*, Paris, Karthala.

NGOLO DIRAMBA Nadège Tatiana, 2012, «Les violences politiques au Gabon (1960-1994)», *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie (HISTARC)*, n° 1, p. 139-159.

ORDIONI Natacha, 2011, «Le concept de crise : un paradigme explicatif obsolète? Une approche sexospécifique», *Mondes en développement*, vol.154, n° 2, p. 137-150.

PETIT Véronique et ROBIN Nelly, 2013, «Crises, contextes, acteurs» in Perouse de Montclos Marc-Antoine (ed.), Petit Véronique (ed), Robin Nelly (ed), *Crises et migrations dans les pays du sud*, L'Harmattan, p. 133-146.

POURTIER Roland, 1989, *Le Gabon : État et développement*, Tome 2, Paris, L'Harmattan.

ROLAND-LEVY Christine et KMIEC Ruxanda, 2016, «La crise et ses représentations : l'apport de la psychologie économique», *Idées économiques et sociales*, vol. 183, p. 23-29.

ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, 1993, «L'insoutenable condition du clerc gabonais», *Revue Politique africaine*, n° 51, p. 48-60.

ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, 1995, «Brèves remarques à propos des mutations institutionnelles et politiques au Gabon», *Revue juridique et politique indépendante et coopération*, n° 1, p. 33-52.

THERET Bruno, « Crises », Colin Hay éd., *Dictionnaire d'économie politique. Capitalisme, institutions, pouvoir*. Presses de Sciences Po, p. 134-148.

Webographie

Constitution de la République gabonaise transitoire de 1990, Multi-press, Gabon, <http://lcweb5.loc.gov/glin/jurisdictions/Gabon/pdfs/205992-178291.pdf> (consulté le 9 mai 2025).

MESSI ME NANG Clotaire et *al.* « Le consensus politique au Gabon, de 1960 à nos jours », dans http://mald.univ-paris1.fr/doctorants/rencontres/intervention_gabon.pdf. (consulté le 28/01/2008).

MOUVAGHA-SOW Myriam « Transformations familiales et pauvreté au Gabon », enquête réalisée avec le soutien financier du Ministre français de la Coopération (via le CEPED) et du soutien logistique de la Direction Générale de la Statistique du Gabon et de l'INED, <http://www.bioline.org.br/pdf?ep04025>, (consulté le 01/12/2008).

Événements janvier 1990 au gabon, <https://www.facebook.com/MMM241/posts/-%C3%A9v%C3%A9nements-janvier-1990-au-gabon-le-16-janvier-les-%C3%A9tudiants-de-luniversit%C3%A9-oma/5227438207274071/> (Consulté le 4 avril 2025).

Romuald Assogho, dans <https://peupleinfos.com/tag/romuald-assogho-obiang/> (<https://peupleinfos.com/tag/romuald-assogho-obiang/>) (Consulté le 4 avril 2025).